



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin



Photo © C. Gilles



Photo © C. Gilles



Photo © C. Gilles

Copyright Christophe Gilles



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Plan de l'intervention



Généralités sur les Gliridés

Présentation du muscardin

Préserver le muscardin

Inventorier le muscardin

Copyright Christophe Gilles



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature



Copyright Christophe Gilles



Photo © C. Gilles

Généralités sur les Gliridés

28 espèces dans le monde

3 espèces en France

Pelage doux, queue longue et poilue, yeux proéminents, oreilles arrondies

4 doigts visibles pattes avant et 5 doigts pattes arrière, pieds et doigts adaptés à une vie arboricole

Hibernation d'octobre à avril

Construction de nids

Arboricoles et excellents grimpeurs

Autotomie caudale



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin (*Muscardinus avellanarius*)



Photo © B.Baranger



Photo © C.Giles

Identification

Le plus petit des Gliridés de France

Pelage **roux-doré**, **longue queue velue**

Grands yeux noirs proéminents

Habitats

Jusqu'à 1500 m d'altitude dans les Alpes

Forêts de feuillus avec sous bois, lisières, haies et massifs de ronces, secteurs de noisetiers ou de framboisiers

Très rarement dans les habitations mais
possiblement dans les jardins

Domaine vital: **environ 0,5 à 1 ha**

Photo © C.Giles



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

Alimentation

Essentiellement végétarien: fruits secs (faines, noisettes, châtaignes, glands,...), framboises, mures,... parfois des petites proies: mollusques, lombrics,...

Reproduction

Confection de **nids de reproduction/élevage** et de **nids de sommeil** (30 cm / 2m du sol)

Parfois utilisation de nids d'oiseaux, d'écureuil, creux ou fissures d'arbres...

Une ou deux portées/an (2 à 8 jeunes) / 22 à 26 j de gestation

Jeunes indépendants à 40 jours

Maturité sexuelle à **un an**





FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

Hibernation

Intense activité alimentaire
au préalable

Dans un **nid au sol**

Entre **octobre et avril**

Réveils périodiques

Pas de provisions



Menaces

Arrachage et destruction des haies, des ronciers, des taillis,...

Gestion inappropriée des haies et lisières

Hivers rigoureux parfois mortels

Prédateurs peu nombreux





FRAPNA

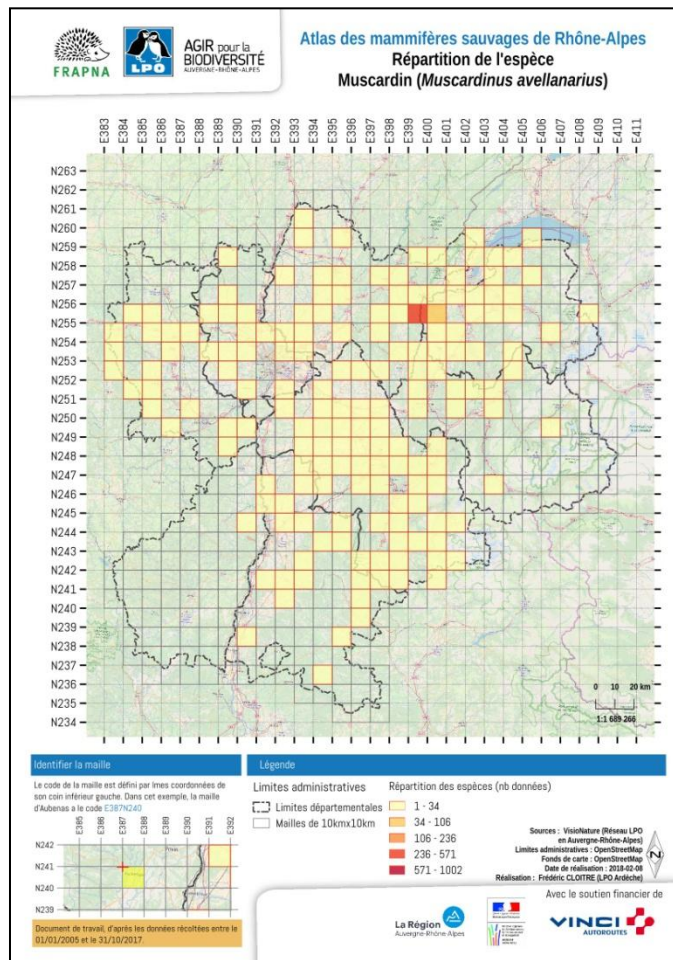
Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Inventorier le muscardin

Prioriser ses prospections: les cartes de répartition



Photo © B.Baranger





FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

Statut de l'espèce

Espèce intégralement protégée au niveau national
(AM 2007)

Espèce protégée au **niveau européen** (Directive
Habitats-Faune-Flore)

Espèce évaluée par la DHFF en **état de conservation
défavorable inadéquat** en région alpine

Rapportage Natura 2000: **espèce à évaluer**



Photo © C. Gilles

Copyright Christophe VILLES



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

A ne pas faire...

Arracher les haies et les taillis de noisetiers et de ronciers, privant ainsi le muscardin d'un habitat favorable, de ressources alimentaires indispensables et de nécessaires corridors de déplacement

Pratiquer un entretien sévère des haies, notamment au printemps/été lors de la reproduction et de l'élevage des jeunes.



Photo © C. Gilles



Photo © C. Gilles



Photo © V. Dalla Zuanna



Photo © C. Gilles



Photo © C. Gilles



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

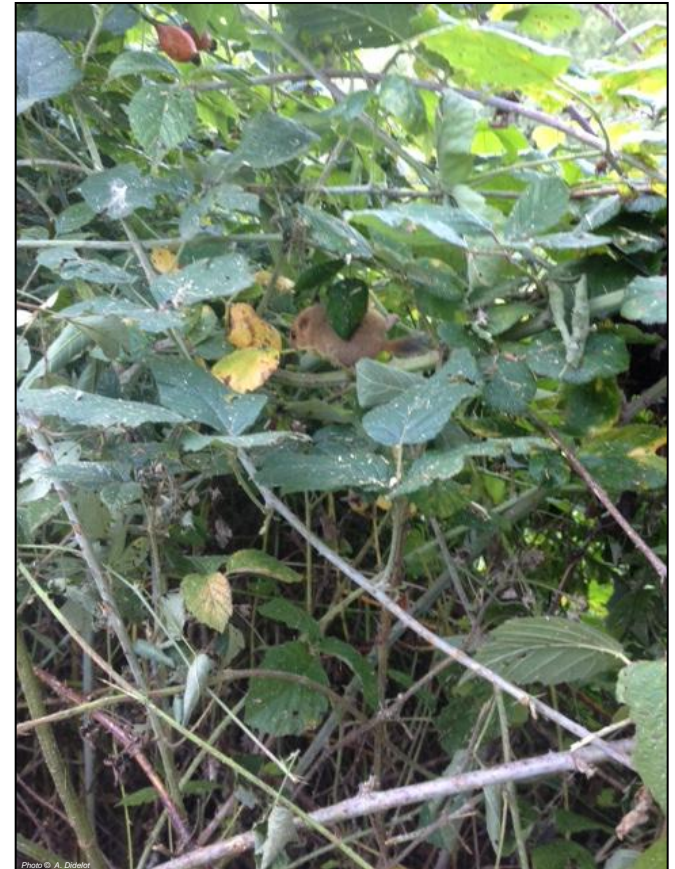
Le muscardin

Mais aussi...

Déranger les nids de reproduction, ce qui peut entraîner la perte de la portée

Tenter d'attraper un muscardin, ce qui est interdit et ce qui pourrait engendrer une autotomie caudale

Photo © A. Didelot





FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

Code de bonne pratique à l'égard du muscardin et de ses habitats

► pour accueillir les muscardins

(Re)planter des haies denses, pluristratifiées et diversifiées

Favoriser les zones denses de taillis dans les haies et les lisières forestières: ronciers, noisetiers, aubépines, prunelliers, chèvrefeuilles... et **les micro-habitats** (arbres creux, souches,....)

Installer un réseau de nichoirs, à 1m-2 m du sol (ouverture 20 à 30 mm)





FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Le muscardin

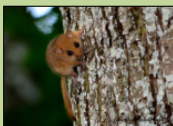
Une espèce à enjeu pour Auvergne-Rhône-Alpes

Connaître et protéger le muscardin, petit habitant de nos haies et de nos lisières

Quelques mots sur le croque-noisette !

Le muscardin *Muscardinus avellanarius* est un hôte discret de nos haies, lisières et sous-bois. Il est essentiellement nocturne et consomme, selon les saisons, des bourgeons et des fleurs (chèvrefeuilles), des fruits (noisettes, mûres, fraises, framboises,...) parfois des invertébrés. La vie du muscardin présente deux phases : une phase de vie active, entre avril et octobre, et une phase d'hivernation de novembre à mars.

Reconnaître le muscardin



Le muscardin a la taille d'une souris, 6 à 8 cm (et autant pour sa queue), mais un corps plus trapu et un pelage variant du roux au brun jaunâtre sur le dos et du blanc au jaune crème sur le ventre. Il possède une longue queue velue, de petites oreilles arrondies et de grands yeux noirs.

A la recherche de ses indices de présence !

Les nids

Le muscardin construit deux types de nids aériens. Les nids de reproduction, de la taille d'un pamplemousse, qui sont utilisés par la mère et les petits et les nids de sommeil, de la taille d'une balle de tennis, utilisés par les individus isolés. Les nids aériens sont situés entre moins de 1 m et 3 m de hauteur et sont surtout visibles en hiver lorsque les feuilles sont tombées.



En période d'hivernation, les nids sont au sol, sous les feuilles mortes ou entre les racines. Le muscardin y est endormi en boule.



Les noisettes

Les noisettes consommées par le muscardin sont trouvées au pied des noisetiers et présentent une ouverture bien ronde, au bord interne très lisse et régulier, sans traces de dents visibles.

Une espèce protégée, bien présente et pourtant menacée...

Le muscardin est intégralement protégé par la législation française (article 2 de l'arrêté ministériel du 23/04/2007). Sont ainsi interdits la destruction et la capture des muscardins ainsi que la destruction, l'antériorité

Code de bonne pratique à l'égard du muscardin et de ses habitats

► **pour concilier entretien des haies, taillis et lisières et présence du muscardin**

Eviter les opérations de taille et de gestion au printemps et en été, période de reproduction et d'élevage des jeunes muscardins

Pratiquer une gestion par rotation, en ne traitant que des petits linéaires à chaque fois



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Inventorier les muscardins

Les méthodes de terrain

Rechercher les nids dans les haies, les lisières, les ronciers

Rechercher les restes alimentaires : signature noisettes des muscardins (aout à novembre, sous les noisetiers)

Poser et contrôler les gîtes artificiels: nichoirs, nest-tubes



Photo © V.Dafiszczak



Photo © C.Gilles



Photo © C.Gilles

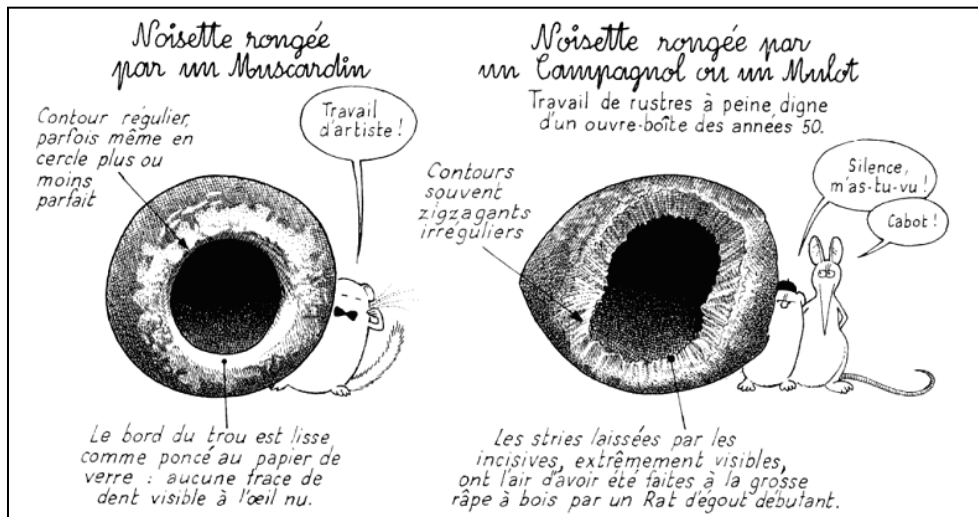


Photo : Wildcare



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

Merci de votre attention !



Photo © B.Baranger

Christophe Gilles / FRAPNA 74 - Reproduction et diffusion de tout ou partie interdites sans autorisation de l'auteur

Crédits photos (tout droit réservé): Christophe Gilles / Bernard Baranger/ Angélique Didelot / Christian Prévost/ Valérie Dalla Zuanna/ - Cartes: AMRA / Dessin: la Hulotte